

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 9*

Séance du 12 décembre 2016

L'an deux mille seize

Et le douze décembre à 21 heures

Date de la convocation : 05/12/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DOMENGE Philippe, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : ALINAT Elodie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, FAVRE Sandrine, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard

Secrétaire de séance : ROUSSET Jean-François

Objet de la délibération n°42-2016

Création d'une nouvelle voie de liaison à Briols

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal :

- l'étude réalisée par Aveyron Ingénierie missionné par la commune pour le projet d'amélioration de la desserte de la partie Nord de Briols en vue de la création d'une nouvelle voie de liaison
- l'avant-projet sommaire établi par la S.C.P Roques

Actuellement, le virage très prononcé entre les deux voies communales dont l'intersection se trouve contre la façade Nord de l'église de Briols ne permet plus le passage de tous les ensembles agricoles et des camions de livraison.

Cette liaison aurait une longueur de 100 mètres environ.

Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération concernent :

- une partie de la parcelle D N° 698, propriété de Mme RIVEMALE Thérèse, pour une surface de 83 m²
- une partie de la parcelle ZL N° 17, propriété de M. et Mme GAYRAUD Yannick, pour une surface de 505 m²
- une partie de la parcelle D N° 564, propriété de Mme RIVEMALE Thérèse pour une surface de 20 m²
- la parcelle D N° 699, propriété de la section de Briols. Une demande de transfert du bien à la commune a été effectuée auprès de Monsieur le Préfet. La procédure est en cours d'instruction.

Le coût de l'opération est estimé à 35 000 euros HT (achat des terrains et travaux)

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du Conseil Départemental à hauteur de 30 % du coût HT de l'opération.....

A l'issue des travaux la voie pourra être classée dans le domaine public communal,

Avant son classement dans le domaine public communal une enquête publique devra se dérouler selon les modalités prévues par les articles R. 141-4 à R.141-10 du code de la voirie routière ;

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

- donner un avis sur le projet de création de cette nouvelle voie de liaison à Briols
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental
- donner un accord de principe concernant les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération
- se prononcer sur le lancement d'une enquête publique préalable au classement de la nouvelle voie dans le domaine public

Monsieur le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour :

- **donne un avis favorable** sur le projet de création d'une nouvelle voie de liaison à Briols et son coût estimatif
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental à hauteur de 30 % du coût HT de l'opération
- **donne un accord de principe** concernant les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération
- **se prononce** favorablement sur le lancement d'une enquête publique préalable au classement de la nouvelle voie dans le domaine public

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre des membres présents

Pour copie conforme.

Le Maire

Patrick RIVEMALE